

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 18
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

**DÉLIBÉRATION n° B2024/179**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.**

**Présents :** Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES.

**Absents excusés :** Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT.

**Objet : Foyer des jeunes travailleurs - sollicitation des services de l'Etat pour lancement de l'appel à projet**

Le 2 octobre 2023 le Bureau de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan a délibéré favorablement à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un Foyer de Jeunes Travailleurs car il semble qu'une problématique de logements soit un frein à l'emploi sur le territoire.

L'étude, menée par l'Union Régionale Habitat Jeunes Occitanie (URHAJ), a démarré en février 2024 et s'est conclue en juillet 2024 avec un comité de pilotage de restitution. Les services de l'Etat, la Région Occitanie, le Département, la CAF ont été associés à ce travail tout comme les acteurs de l'emploi, de la jeunesse et du logement. Les résultats de cette étude ont également été présentés aux membres de la commission développement et attractivité le 22 octobre 2024.

Cette étude a été un succès de mobilisation avec 42 établissements qui ont accepté de répondre à l'enquête. 73% d'entre eux se situent sur la commune de Lannemezan, 17% sur la commune de Capvern et 12% sur la commune de La Barthe de Neste. Les établissements interrogés ont des effectifs très diverses allant de 175 salariés pour le plus gros à 1 salarié.

Le diagnostic a mis en exergue le besoin de développer environ 24 places au sein d'une résidence Habitat Jeunes pour les jeunes en mobilité professionnelle, formative et sociale sur la commune de Lannemezan. La constitution d'une offre de logements transitoires, temporaires, meublés à loyer modéré avec un accompagnement socio-éducatif apparaît comme une solution adéquate. La création d'une résidence Habitat Jeunes s'effectue par le lancement d'un Appel à Projet dirigé par l'Etat (DDETS-PP). Le Président propose donc aux membres du Bureau de solliciter les services de l'Etat pour le lancement d'un Appel à Projet.

**LE BUREAU**

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,**

**DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Président de solliciter les services de l'Etat pour le lancement d'un appel à projet pour sélectionner un opérateur pour la création et la gestion d'une résidence Habitat Jeunes sur la commune de Lannemezan.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Publiée le 15 NOV. 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20241105-2024-179B-DE  
Date de télétransmission : 15/11/2024  
Date de réception préfecture : 15/11/2024